



Petit Guide du Pôle Éducatif

École

Portail famille

Restauration

ALSH

Transport

Périscolaire

Sport

Loisirs

École de Léguillac



Toutes les informations utiles
pour accompagner votre enfant.

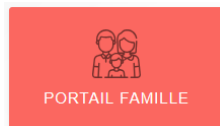
Dates de réservations

Réservations vacances

- Vacances d'octobre : du 21/09 au 02/10
- Vacances de décembre : du 02/11 au 13/11
(seul l'ALSH de Neuvic est ouvert sur cette période)
- Vacances de février : du 18/01 au 29/01
- Vacances d'avril : du 08/03 au 19/03
- Vacances de juillet-août : du 07/06 au 18/06

Réservations mercredis

- Mercredis de septembre-octobre : du 17/08 au 28/08
- Mercredis de novembre-décembre : du 05/10 au 16/10
- Mercredis de janvier-février : du 07/12 au 18/12
- Mercredis de mars-avril : du 01/02 au 12/02
- Mercredis de mai-juin : du 30/03 au 09/04



Réservations via le Portail Famille
(cf. pages 3 à 6)



Dates de fermetures



- Tous les ALSH seront fermés le 07/05
- ALSH Chanterac sera fermé du 02/08 au 13/08
- ALSH Montrem sera fermé du 02/08 au 20/08

Période des fêtes de fin d'année :

- Tous les ALSH seront fermés du 21 au 31/12/2026 inclus.

Sauf l'ALSH de Neuvic
ouvert du 28/12 au 31/12



Portail famille

La CCIVS a mis en place un Portail Famille qui vous permet de dématérialiser vos démarches périscolaires et extrascolaires.

A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, vous pouvez :

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux différents services
- Inscrire vos enfants les mercredis
- Télécharger et/ou consulter vos factures
- Consulter vos historiques
- Être informé sur l'actualité des ALSH

Pour cela, vous devez créer votre compte citoyen sur le Portail Famille <https://portail.berger-levrault.fr/CDCIsleVernSalembreEnPerigord24110/accueil> (accessible depuis l'application Illiwap et www.ccivs.fr)

Votre code personnel "abonné famille" sera demandé pour bien vous identifier.

Vous le recevrez par mail une fois votre dossier de renseignements complété et remis aux directeurs de structure.

Vous trouverez la notice complète de création de compte sur le Portail Famille sur : www.ccivs.fr

Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, demandez-le au pôle Educatif (enfancejeunesse@ccivs.fr)

Connectez-vous au Portail

Email (identifiant)

Mot de passe

Se connecter

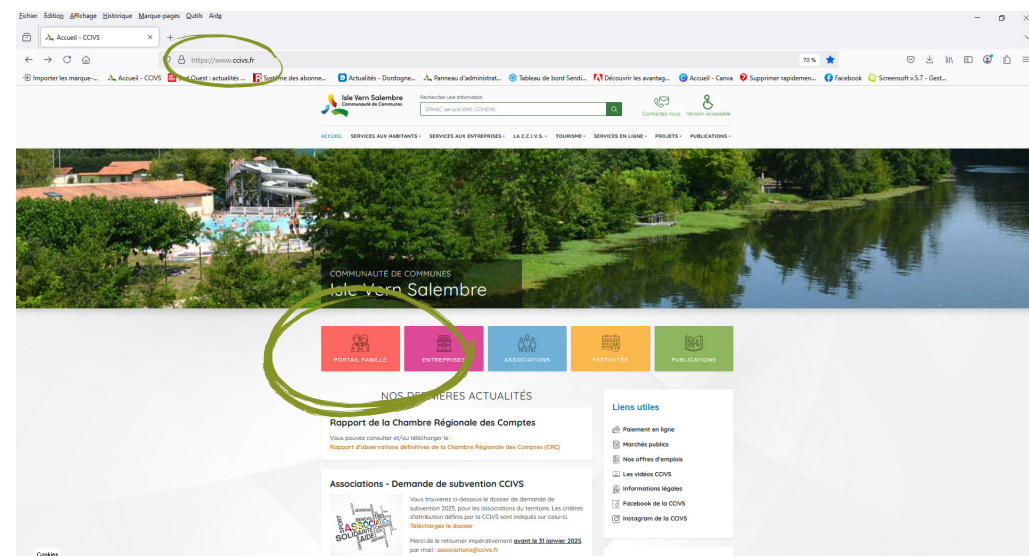
Je n'arrive pas à me connecter

Créer un compte

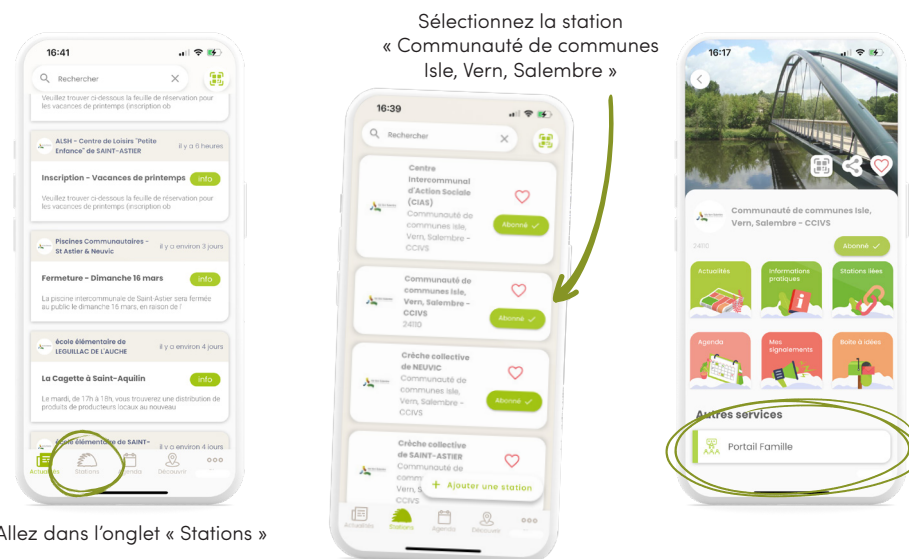


Accessibilité - Portail famille

Accéder au portail via www.ccivs.fr



Accéder au portail via l'application mobile **illiwap**



Notice d'utilisation - Portail famille

Inscription à la cantine

➡ Allez dans "Espace Famille" puis "Pré-inscription".
L'inscription ne se fait qu'une seule fois pour l'année.
Si votre enfant ne devait pas manger à la cantine tous les jours,
merci de le signaler (après inscription) aux directeurs de structure.



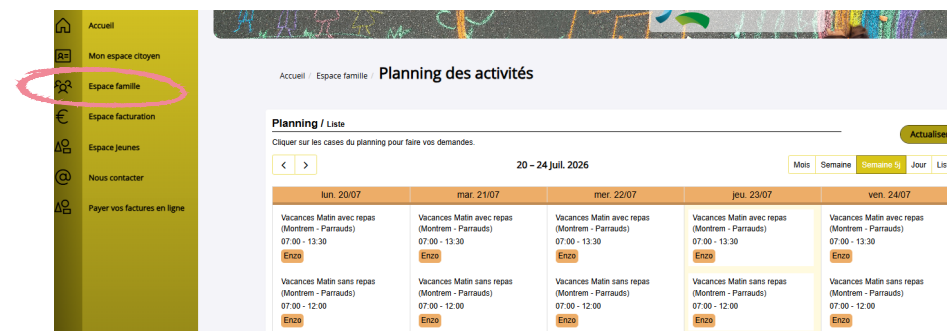
➡ Cliquez sur "ajouter une pré-inscription".
Choisissez l'établissement puis l'activité.
Ensuite, sélectionnez l'enfant concerné et validez.



Notice d'utilisation - Portail famille

Réservation d'activités

➡ Pour réserver les mercredis ou les vacances.
Allez dans "Espace famille" puis "Planning des activités".
Puis cochez l'activité désirée sur le planning et validez.



Ou pour faire une réservation sur une longue période, cliquez sur réservation et sélectionnez l'établissement puis l'activité, les dates de début et de fin et l'enfant concerné.



Les enfants peuvent être accueillis dans toutes les structures de la CCIVS, quel que soit le lieu de résidence de la famille.

Attention, si vous souhaitez faire une première inscription dans un ALSH pas encore fréquenté, vous devez obligatoirement contacter le directeur de la structure concernée avant de pouvoir procéder à la réservation.

Les menus de la restauration


14
cuisines


1300
repas/jour
Écoles


350
repas/jour
Périscolaire et vacances



Pour la 5^{ème} année la CCIVS conserve le label « Territoire Bio engagé » avec près de 50 % de produits locaux labélisés et de qualités dont 46 % BIO.

Affichés dans toutes les cantines



Consultables sur www.ccivs.fr
Rubrique "Services aux habitants"
puis "Restauration collective"
et via l'application *Illiwap*.

Tarification de la restauration

Dans le cadre de leur politique tournée vers les familles et les enfants, et ce malgré l'augmentation du coût des denrées, les élus de la CCIVS, ont voté la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire.

Elle consiste à proposer des tarifs différents aux familles, basés sur leur quotient familial (QF). Il s'agit d'une tarification progressive fixée librement par la communauté de communes.

Tarifs 2026	
QF1 < 1001	1,00 €
QF2 de 1001 à 1200	2,20 €
QF3 >1200	2,40 €
Repas occasionnel enfant	3,24 €
PAI médical	Gratuit

Vous êtes facturés au nombre de jours que vous indiquez sur le dossier de renseignements remis à la rentrée et non plus au forfait. Il est donc OBLIGATOIRE d'inscrire sur celui-ci les jours de la semaine où vous souhaitez que vos enfants mangent au restaurant scolaire durant toute l'année.

En cas d'absence non justifiée, la facturation sera établie sur la base de l'inscription du dossier de renseignements. Les absences pour maladie seront décomptées dès le 1^{er} jour sur présentation obligatoire d'un certificat médical ou d'un document attestant d'une visite chez le médecin.

Le justificatif est à remettre impérativement aux directeurs des ALSH ou par courriel au pôle éducatif de la CCIVS : enfancejeunesse@ccivs.fr avant le 10 du mois suivant.

Si toutefois, l'enfant venait un jour sans inscription; le prix du repas sera celui d'un repas occasionnel : 3.24 €

Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

Le **PAI** doit être renouvelé chaque année par les parents.

A télécharger sur : <https://eduscol.education.fr/document/7748/download?attachment>

Tout PAI doit être visé par le pôle Educatif, pour validation, adaptation si besoin. Les modalités concernant la prise des repas seront définies lors de l'entretien. Merci de prendre RDV : enfancejeunese@ccivs.fr ou 05 53 03 45 82

Le PAI ne sera accepté que s'il :

- est complètement rempli et signé par l'allergologue, le pédiatre ou le médecin généraliste ;
- a une photo à jour ;
- précise l'allergène alimentaire ;
- contient le protocole complet et lisible des gestes et médicaments à donner en cas d'allergie ;
- contient l'ordonnance lisible des médicaments remise à jour chaque année ;
- contient les médicaments avec une péremption couvrant l'année scolaire dans une trousse au nom de l'enfant.

Important : Vous devrez fournir une trousse de médicaments au nom de l'enfant dans chaque lieu où il sera accueilli.

Exemple : cantine + ALSH + école = 3 trousse.

Pour les enfants ayant eu un PAI alimentaire, qui n'en ont plus l'année suivante, il sera nécessaire d'amener un certificat médical stipulant que l'enfant n'est plus allergique.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, si les conditions définies ne sont pas respectées, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Le PAI et les trousse seront à remettre aux directeurs :

→ **Secteur Beauronne, Douzillac, Sourzac** M. DROILLARD Etienne

→ **Secteur Grignols, Montrem** Mme DUPRE Valérie ou M. GROSMIRE Yannick

→ **Secteur Leguillac, St Aquilin, St Germain, Chantérac**

Mme BERTRAND Stéphanie ou Mme GARRIGUE Cathy

→ **Secteur St Astier maternelle**

Mme LAPORTE Valérie ou Mme GOURAUD Emmanuelle

→ **Secteur ST Astier élémentaire**

Mme COLOMBO Daphnée ou Mme BOURGUN Edwige

→ **Secteur de Neuvic** Mme FAUCHER Marie-Christine ou Mme ARNOUILH Annabelle

→ **Secteur St Leon** Mme CLABAUT Vanessa ou Mme BOUW Yolaine

Protocole validé par l'infirmière scolaire de l'Éducation Nationale.

Horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	Accueil possible : dans tous les ALSH de la CCIVS sur inscription (cf. page 4)	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire
9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement		9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement
12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 – 13h30 Pause méridienne		12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 – 13h30 Pause méridienne
13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement		13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement
16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire		16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire

Pour information, les horaires ont été unifiés pour tous les accueils périscolaires :



Ouverture le matin à 7h00

Fermeture le soir à 18h30



Calendrier scolaire 2026-2027

Rentrée : Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances :

→ **Toussaint :** du samedi 17 octobre au dimanche 01 novembre 2026

→ **Noël :** du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 03 janvier 2027

→ **Hiver :** du samedi 13 au dimanche 28 février 2027

→ **Printemps :** du samedi 10 au dimanche 25 avril 2027

Pont de l'ascension : Vendredi 07 mai 2027

Grandes vacances : Vendredi 02 juillet 2027 au soir



Accueil Péri-scolaire

Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants inscrits à l'accueil péri-scolaire pourront bénéficier de ce service. Il est donc recommandé de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil et la surveillance seront assurés, tous les matins de 7h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30.

Péri-scolaire : 06 79 70 72 72 / École : 05 53 54 61 85
Responsables : Stéphanie BERTRAND & Cathy GARRIGUE



Le péri-scolaire est un lieu d'accueil des enfants scolarisés qui permet de proposer des activités de loisirs encadrées par des animateurs.

Les devoirs n'étant en aucun cas une activité de loisirs, le personnel n'en a pas la responsabilité. Malgré tout, les enfants pourront s'avancer dans leurs devoirs s'ils le souhaitent, sans accompagnement.

Tarifs : suite à l'obligation d'harmoniser les tarifs de l'accueil péri-scolaire, la CCIJS a décidé d'adopter une tarification en fonction du revenu des familles (cf. quotient familial).

Tranche	Quotient Familial	Matin	Soir
1	< 623	1 €	1,30 €
2	de 623 à 1000	1,20 €	1,50 €
3	> 1000	1,40 €	1,70 €

Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent **IMPÉRATIVEMENT** être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la CCIJS se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les familles du territoire peuvent inscrire leurs enfants dans l'ALSH de leur choix, le mercredi et les vacances scolaires.

ALSH « Les Lucioles » de CHANTÉRAC > Stéphanie BERTRAND & Cathy GARRIGUE Capacité d'accueil : 40 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30	09 62 53 50 32 07 86 24 51 41	alshchanterac@ccivs.fr
ALSH « Les Parrauds » de MONTREM > Yannick GROSMIRE & Valerie DUPRÉ Capacité d'accueil : 40 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30 (vacances) / 7h - 18h30 (mercredis)	05 53 54 41 04 06 40 65 59 27	alshmontrem@ccivs.fr
ALSH « Les Castors » de NEUVIC-SUR-L'ISLE > M-Christine FAUCHER & Annabelle ARNOUILH Capacité d'accueil : 66 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 81 56 09	alshprimaireneuvic@ccivs.fr
ALSH « Petite Enfance » de SAINT-ASTIER > Valérie LAPORTE & Emanuelle GOURAUD Capacité d'accueil : 42 places de 3 à 5 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 02 42 87 06 40 65 28 50	alshmaternel.stastier@ccivs.fr
ALSH « Gimel » de SAINT-ASTIER > Daphnée COLOMBO & Edwige BOURGUN Capacité d'accueil : 80 places de 6 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 54 53 61 06 78 40 74 25	alshgimelstastier@ccivs.fr
ALSH « Les Petits Loups » de ST-LÉON-SUR-L'ISLE > Vanessa CLABAUT & Yolaine BOUW Capacité d'accueil : 49 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 80 65 02 06 08 30 92 75	alshstleon@ccivs.fr



Pour l'inscription de votre enfant, des critères de priorités ont été votés par les élus de la CCIJS, vous les retrouverez sur le règlement intérieur des ALSH téléchargeable :

www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse/92-les-accueils-de-loisirs-als

cc

Facturation



Pour rappel, vous recevez du Trésor Public un titre exécutoire de paiement qui fera office de facture.

A noter : vous recevrez en octobre la facturation du mois de septembre qui sera payable jusqu'au 10 novembre.

Vous retrouverez ce décalage durant toute l'année scolaire.

Nous vous rappelons que vous devrez opter pour **un seul et unique moyen de paiement** (prélèvement automatique ou espèces ou chèques ou Cesu). Les paiements par chèques ou espèces doivent être effectués impérativement auprès du **trésor public de Périgueux** ou en bureau de tabac affilié.

Le paiement en ligne est mis en place :

<https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

Ainsi que le paiement de proximité :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Pour faciliter vos paiements, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique. Ce mode de paiement est entièrement gratuit ; il vous suffit de remplir un imprimé et de le retourner accompagné d'un RIB avec votre dossier de renseignements.

Aucun paiement ne sera accepté dans les mairies et/ou à la CCIVS.

→ Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant. 2 régularisations sont effectuées en décembre et en juillet.

En cas de changement de situation en cours d'année (adresse, RIB...), merci de fournir les nouveaux documents auprès du service comptabilité de la CCIVS qui fera suivre aux personnes chargées d'établir les factures.

AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE TRÉSOR PUBLIC

Attention de respecter les délais indiqués sur tous vos titres de paiement (cantine, ALSH, périscolaire, transport...).

A défaut, les familles s'exposent à des poursuites de la part du Trésor Public, par voie d'huissier de justice et à des actes de recouvrement forcé auprès de votre établissement bancaire et/ou de votre employeur, en application des directives nationales.

Ces procédures contentieuses sont génératrices de frais, souvent élevés, mis à la charge du redevable.

Tarification des Accueils de Loisirs (ALSH)

Ci-dessous les tarifs nets appliqués sur toutes les communes du territoire, en fonction du revenu des familles et après déduction des Aides aux Temps Libres (ATL) de la CAF. **Vous devez obligatoirement fournir la notification CAF pour bénéficier de l'ATL.**

Journée		
Quotient familial	Tarif	Tarif sortie (en supplément)
inférieur ou égal à 400	4 €	1 €
de 401 à 800	5 €	1 €
de 801 à 1000	8 €	2 €
de 1001 à 1200	9 €	2 €
supérieur à 1200	11 €	3 €
Quotient familial non connu	13 €	4 €

Journée sans repas		
Quotient familial	Tarif	Tarif sortie (en supplément)
inférieur ou égal à 400	2,50 €	1 €
de 401 à 800	3 €	1 €
de 801 à 1000	5 €	2 €
de 1001 à 1200	6 €	2 €
supérieur à 1200	8 €	3 €
Quotient familial non connu	10 €	4 €

Si votre enfant est reconnu AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), vous devez fournir la notification.

Les ALSH continueront à proposer des sorties et activités enrichissantes tout au long de l'année.

Une participation financière sera désormais demandée aux familles pour certaines sorties ou activités spécifiques organisées dans ce cadre.

Le montant de cette participation est réparti suivant le quotient familial de chacun.

Tarification des Accueils de Loisirs (ALSH)

1/2 journée avec repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 800	5 €
de 801 à 1000	7 €
de 1001 à 1200	8 €
supérieur à 1200	9 €
Quotient familial non connu	12 €

1/2 journée avec repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 800	3 €
de 801 à 1000	4 €
de 1001 à 1200	5 €
supérieur à 1200	6 €
Quotient familial non connu	9 €

Au moment de l'inscription aux activités, le quotient familial est enregistré par la collectivité.

En cas de modification de celui-ci, vous devrez en informer les directeurs des ALSH.

La nouvelle situation sera prise en compte sur la facture du mois suivant, sans rétroactivité sur les factures déjà émises.



Transport scolaire



La compétence "transports scolaires" est assurée par le Conseil Régional sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Le secrétariat est assuré à la mairie de SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE pour les élèves des communes de GRIGNOLS, JAURE, LÉGUILLAC DE L'AUCHE, MONTREM, SAINT-AQUILIN, SAINT-ASTIER et SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE.

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél. : 05 53 82 38 75 (le matin)

Courriel : sits24110@gmail.com

Plus d'informations : www.sits-24.com

La CCIVS a voté lors du conseil communautaire du 29/06/2023, une participation pour les familles basée sur les tranches définies par le Conseil Régional, qu'elle reverse au syndicat des transports scolaires.

Le montant de cette aide sera donc déjà déduit lors de votre paiement auprès du syndicat.



Ludothèque

Carole MAYAN, ludothécaire, vous fera découvrir des jeux de coopération, d'éveil à la citoyenneté et différents types de jeux et leurs règles : adresse, stratégie, coopératif, parcours, mémoire...



Horaires :

Périodes scolaires :

- de 0 à 3 ans : mardi et vendredi 9h30-12h
- **Tout public** : mercredi 15h-18h et vendredi 16h30-18h30

Petites vacances scolaires :

- de 0 à 3 ans : mardi et vendredi 9h30-12h
- **Tout public** : mercredi et vendredi 15h-18h

Été (sauf fermeture - se renseigner) :

- de 0 à 3 ans : mardi et vendredi 9h30-12h
- **Tout public** : mercredi et jeudi 9h30-12h

+ 1 samedi par mois : 10h-13h et 14h-18h

Tarifs :

15 € / an pour 1 famille
30 € / an pour 1 famille + prêt de jeux
18 € / an pour 1 assistante maternelle
20 € / an pour association, maison de retraite,...



Prêt de jeux :

Chaque famille adhérente peut emprunter 1 jeu et le conserver 3 semaines max. En cas de détérioration, l'emprunteur devra le rembourser intégralement.



La ludothèque de la CCIVS est située :
Rue Jean Moulin à ST LEON SUR L'ISLE
05 53 80 83 22
ludotheque@ccivs.fr

Interventions sportives

Une convention est signée chaque année entre la CCIVS et l'Inspection Académique (IEN) pour que les éducateurs sportifs de la CCIVS puissent intervenir tout au long de l'année dans les écoles.

Les enseignants et les intervenants travaillent ainsi en étroite collaboration avec Nicolas Jacquet et Grégory Cario, animateurs sportifs diplômés afin d'établir le programme annuel.

Ce dispositif permet de faire découvrir aux enfants des activités, telles que l'escrime, l'escalade, le golf... Pour clôturer la fin de certains cycles, les éducateurs participent à l'organisation des rencontres ou sorties, comme le CROSS des élèves de St-Astier, une sortie vélo sur la Voie Verte...

A noter, qu'ils interviennent également dans les accueils de loisirs, espace jeunes...



CTEAC - "Graines de citoyens"



A venir sur 2026/2027...



Théâtre, expression dramatique, marionnette

↳ **Parcours Secrets à germer** → **Public : cycle 2 et cycle 3**

Intervenante : Aurélia MOINEAU, Plasticienne, comédienne

Ce parcours invite les élèves à réfléchir au deuil, aux secrets de famille et à l'importance de la parole comme moyen de réparation. Chaque enfant réalise une boîte-graine dans laquelle il peut déposer un ou plusieurs souvenirs ou objets liés à un secret, qu'il choisisse ou non de partager. La graine symbolise la croissance, la mémoire et l'ouverture vers l'avenir. Contenu du projet :

- Rencontrer : des professionnels de la construction et de la manipulation de marionnettes.
- Pratiquer : créer et décorer une boîte-graine avec différents matériaux.
- Connaître : découvrir la symbolique de la boîte, liée à la fois au deuil et à l'intimité, comme espace de mémoire et de conservation des souvenirs.

Danse – Arts plastique

↳ **Les battements consentis ?** → **Public : Maternelles**

Intervenant : Compagnie « Ici Commence » Rémi LABROUCHE

Ce projet invite les enfants à explorer leurs émotions, leurs relations aux autres et la notion de consentement à travers le corps, le jeu et le dessin. Les élèves participent à trois ateliers :

- un débat mouvant sur le consentement ;
 - un atelier de dessin autour des personnes qui les entourent ;
 - une création chorégraphique pour exprimer les émotions liées à l'amour.
- Le projet permet de découvrir les bases du langage corporel, de la création collective et d'apprendre à exprimer ses émotions par le corps lorsque les mots ne suffisent pas.

CTEAC - "Graines de citoyens"

Cinéma – Audiovisuel

↳ **Parcours L'invisible s'anime** → **Public : cycle 2 et cycle 3**

Intervenants : Cie Électrik Caravane

Le parcours « l'invisible s'anime » invite les élèves à s'approprier un dialogue environnemental autour la biodiversité et, dans le spécifique, autour des enjeux de la vie sous la terre et de l'impact de la présence humaine.

Suite à cette réflexion, ils seront amenés à réaliser un film

Pratiquer : Immersion dans l'univers technique et artistique du projet avec la pratique de la création et manipulation plateau (concevoir et animer des marionnettes insectes en carton) – captations vidéo retransmises en direct – bruitage – création musicale.

Sensibilisation à la prévention

↳ **Autour de l'Isle** → **Public : ALSH**

Intervenants sur le plan artistique : Cie Les p'tites vadrouilles et artiste Laureen James

Intervenants sur le plan technique : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, les Enfants du Pays de Beleyme, l'association « les 3 tiers », l'APPA – Association patrimoniale en Pays d'Asterius

Sensibilisation à la prévention de la rivière et des zones humides, à partir de la « malle rivière » réalisée par l'association des enfants du pays de Beleyme, qui apporte une vision globale du bassin d'Isle et de ses enjeux. Cette approche permettra avec le soutien d'associations locales (comme l'APPA), de mettre en place des actions d'animation

Illustration, dessin

↳ **Au Fil de l'eau** → **Public : ALSH**

Intervenants : Cie Les p'tites vadrouilles

Créer un kamishibai collectif

Les élèves découvrent l'importance des rivières et leur rôle dans la préservation de la biodiversité. Ensemble, ils imaginent et illustrent une histoire autour de la rivière, de ses habitants ou de sa protection, sous la forme d'un kamishibai (théâtre d'images japonais). Cet atelier développe l'imagination, la coopération, l'expression artistique et la sensibilisation à l'environnement.

Cet atelier favorise l'imagination, la coopération, l'expression artistique et la sensibilisation à l'environnement.

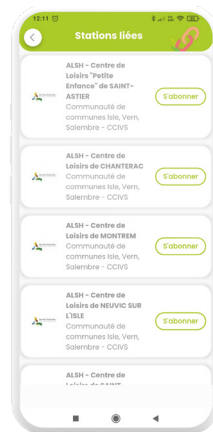
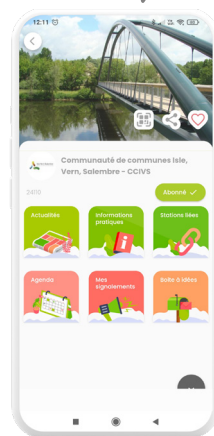
Informations en temps réel

Toutes les informations concernant les écoles, les centres de loisirs, etc. sont transmises via l'application Illiwap.

Il est donc indispensable de la télécharger, c'est simple et gratuit !

1 Téléchargez l'application Illiwap et abonnez-vous à la CCIVS

illiwap



2 Suivez les stations qui vous concernent ou qui vous intéressent (l'école et le centre de loisirs de votre enfant, les piscines communales, la ludothèque...).

Les actualités des stations que vous suivez



SANS INSCRIPTION
GRATUIT

Scannez le QR code pour
télécharger l'application



@ccivs

Suivez la CCIVS
sur Facebook et Instagram



www.facebook.com/ccivs24/



@ccivs24

Partenaires de la CCIVS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



L'essentiel & plus encore



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Bibliothèques-médiathèques municipales

> CHANTERAC	05 53 80 77 60
> DOUZILLAC	bibliotheque.douzillac@gmail.com
> GRIGNOLS	05 53 03 41 53 bibliotheque.grignols@gmail.com
> LEGUILLAC	05 53 54 38 45 leguillac.bibliotheque@orange.fr
> MONTREM	05 53 54 90 37 bibliotheque.montrem@gmail.com
> NEUVIC	05 53 81 66 27 bibliotheque24@mairie-neuvic.fr
> SAINT-ASTIER	05 53 02 42 94 mediatheque@saint-astier.fr
> SAINT-LEON	05 53 80 83 68





Communauté de Communes
Isle Vern Salembre

Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS)

Tél. : 05 53 03 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

Ecole de Léguillac-de-l'Auche

Tél. : 05 53 54 61 85

Courriel : E.leguillacdelauche@ac-bordeaux.fr

Mairie de Léguillac-de-l'Auche

Tél. : 05 53 54 61 41

Courriel : mairie-de-leguillac-de-lauche@orange.fr

www.ccivs.fr

www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse

www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire